

**Journée « Cités éducatives »
organisée par la DRJSCS avec l'appui de l'ORIV
4 octobre 2019**



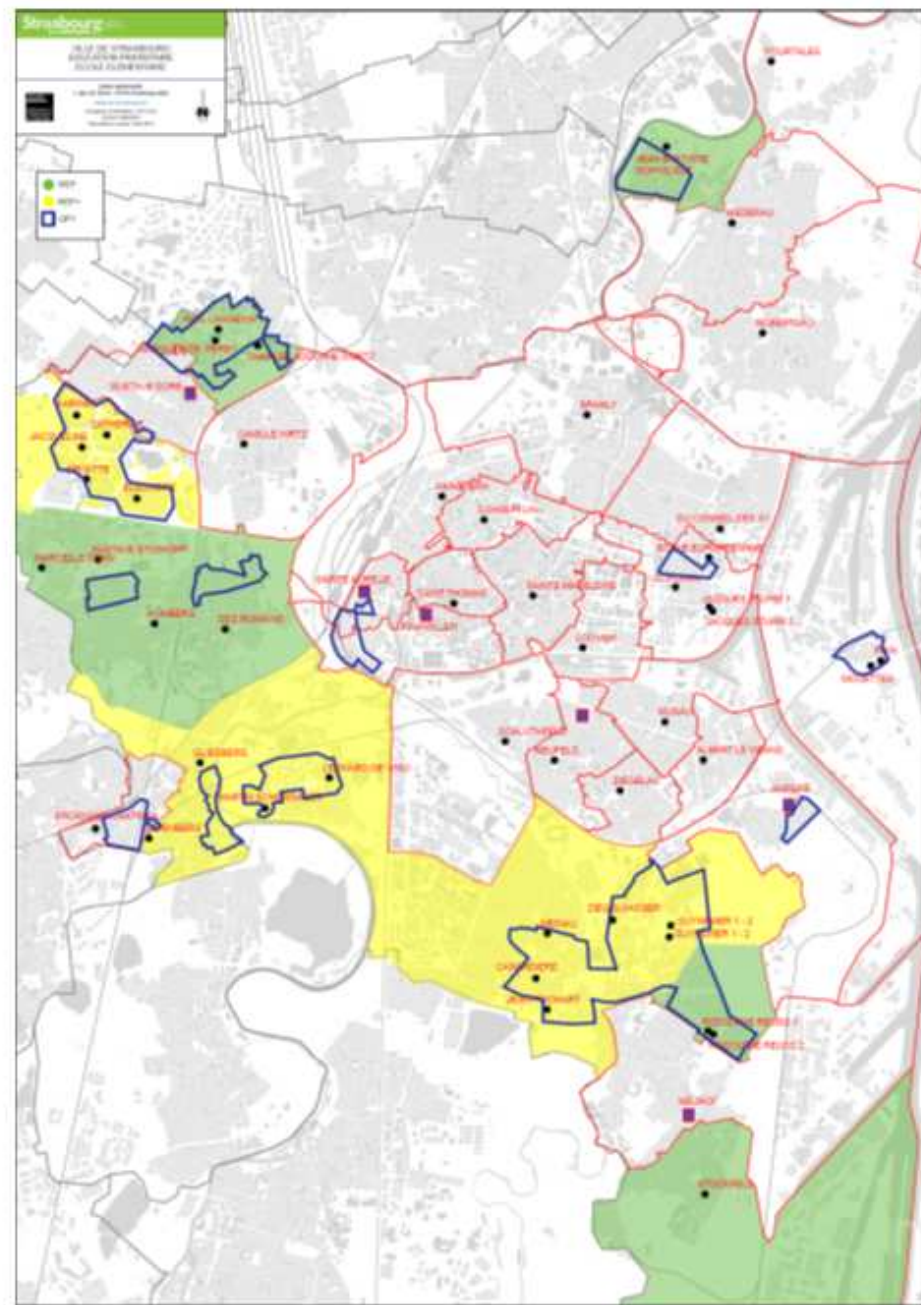
Le territoire de la Cité éducative « Neuhof-Meinau / Elsau » à Strasbourg

QPV Neuhof-Meinau (16 800 hab. en 2013)

- 21% des habitants des QPV de la métropole
- QPV en rénovation urbaine (ANRU 1 et 2)
- QRR
- 3 REP (dont 2 REP +) :
 - 9 EE, 9 EM (3 587 enfants scolarisés)
 - 3 collèges (1 492 enfants scolarisés -dont privé)

QPV Elsau (5 014 hab. en 2013)

- 6,5% des habitants des QPV de la métropole
- QPV « entrant » en rénovation urbaine
- 1 REP :
 - 2 EM
 - 1 collège (592 enfants scolarisés -dont privé)



Une démarche partenariale co-pilotée par l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, la Préfecture et l'Education Nationale

qui repose sur 3 principes

- 1/ S'appuyer sur l'existant
- 2/ Se concerter pour enrichir le projet
- 3/ Construire un cadre de travail solide pour une mise en œuvre efficiente

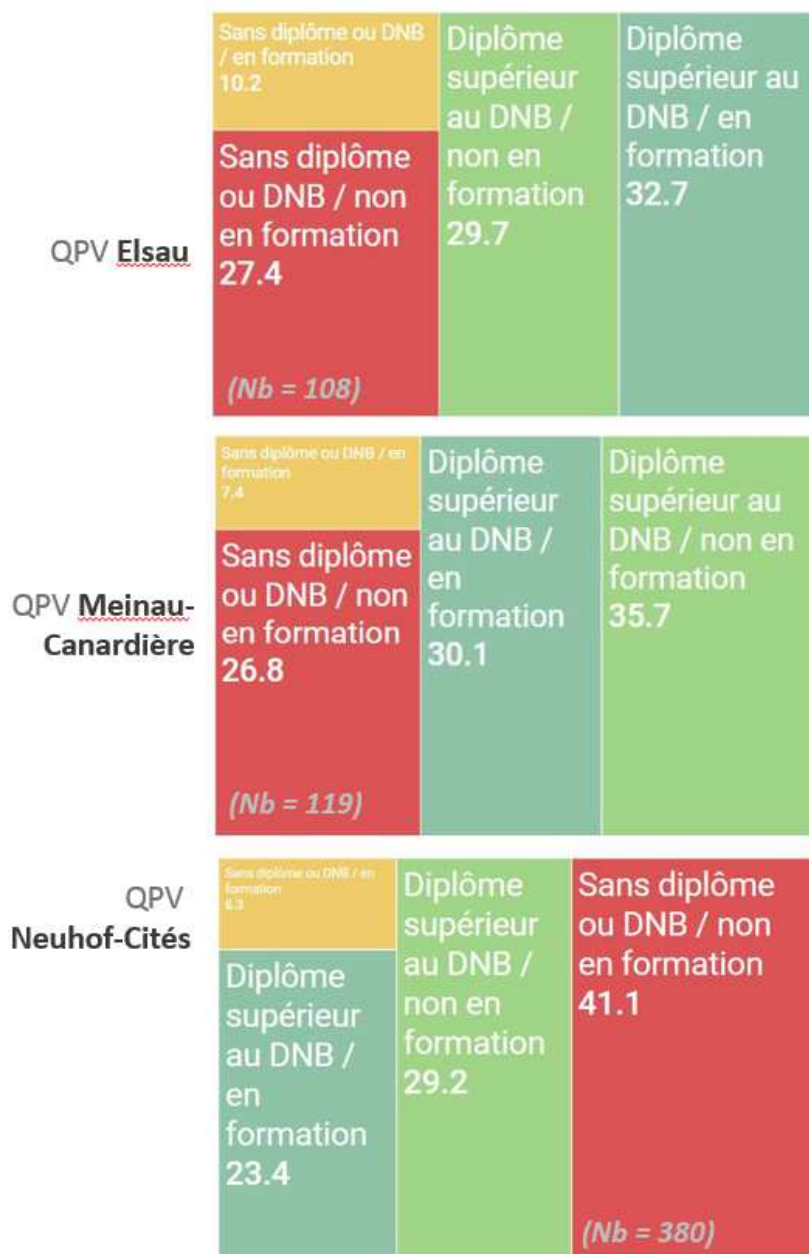
Une démarche mise en œuvre selon la méthodologie suivante

1. Construction d'un diagnostic reprenant les éléments de chacune des institutions concernées
2. Tenue d'un séminaire de travail avec tous les services concernés des 3 administrations
3. Budgétisation « à grosses mailles » des actions à mettre en œuvre en 2019
4. Transmission du dossier de candidature au CGET
5. **Poursuite de construction du projet de Cités éducatives pour les 2 QPV jusqu'en novembre 2019 en intégrant le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales**
6. **Mise en œuvre du projet de janvier 2020 à décembre 2022 avec évaluation annuelle**

Un diagnostic de territoire : une approche globale et territorialisée des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans

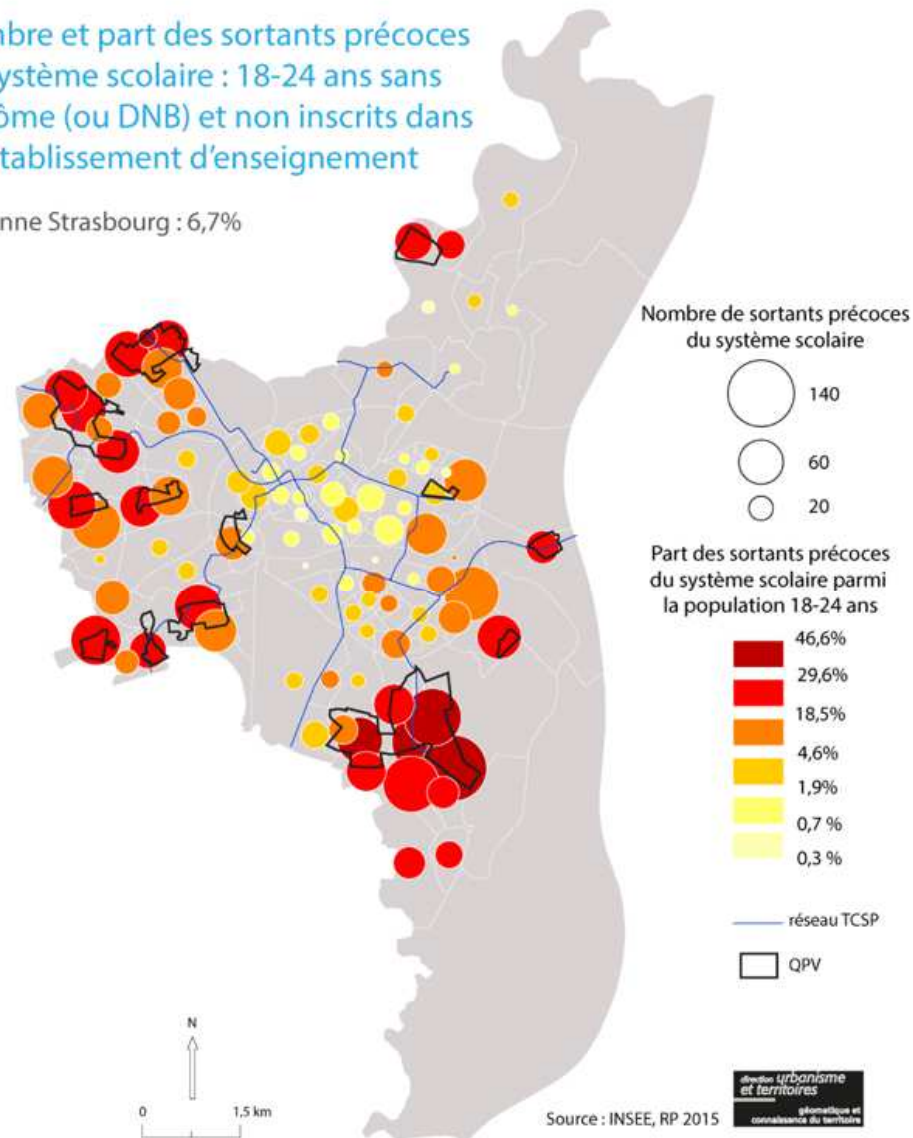
- la socio-démographie des quartiers
- la scolarisation
- l'attractivité des établissements scolaires
- la réussite scolaire
- l'orientation et la formation
- l'insertion professionnelle
- l'usage des services publics (périscolaire, restauration, offre petite enfance)
- état des lieux par territoire de l'offre éducative , dynamiques et démarches partenariales en cours (PEL, PEPS, GPO, Contrat de Ville, etc.)
- état des lieux des équipements scolaires (et perspectives en lien avec les projets de renouvellement urbain)

Une approche du décrochage scolaire



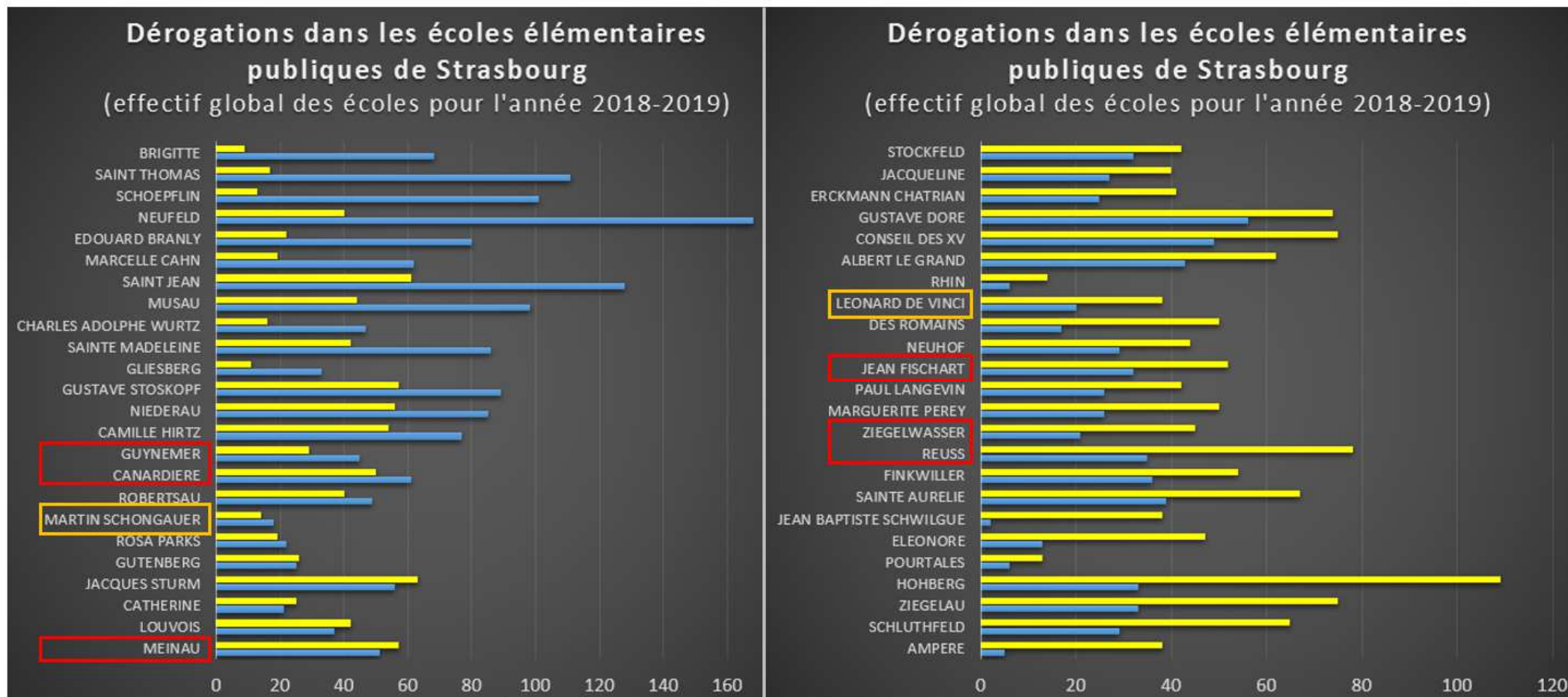
Nombre et part des sortants précoces du système scolaire : 18-24 ans sans diplôme (ou DNB) et non inscrits dans un établissement d'enseignement

Moyenne Strasbourg : 6,7%



Une approche sur l'attractivité

Attractivité des écoles élémentaires publiques de Strasbourg au regard des demandes de dérogations



Note : Sélection des motifs liés à l'organisation familiale et aux préférences personnelles, dont bilingues (61% des 3 851 dérogations).

Source : Ville de Strasbourg, Inscription et scolarité, 2019

La construction du projet en amont du dépôt de dossier de candidature à la labellisation

Validation d'un schéma de gouvernance partagée

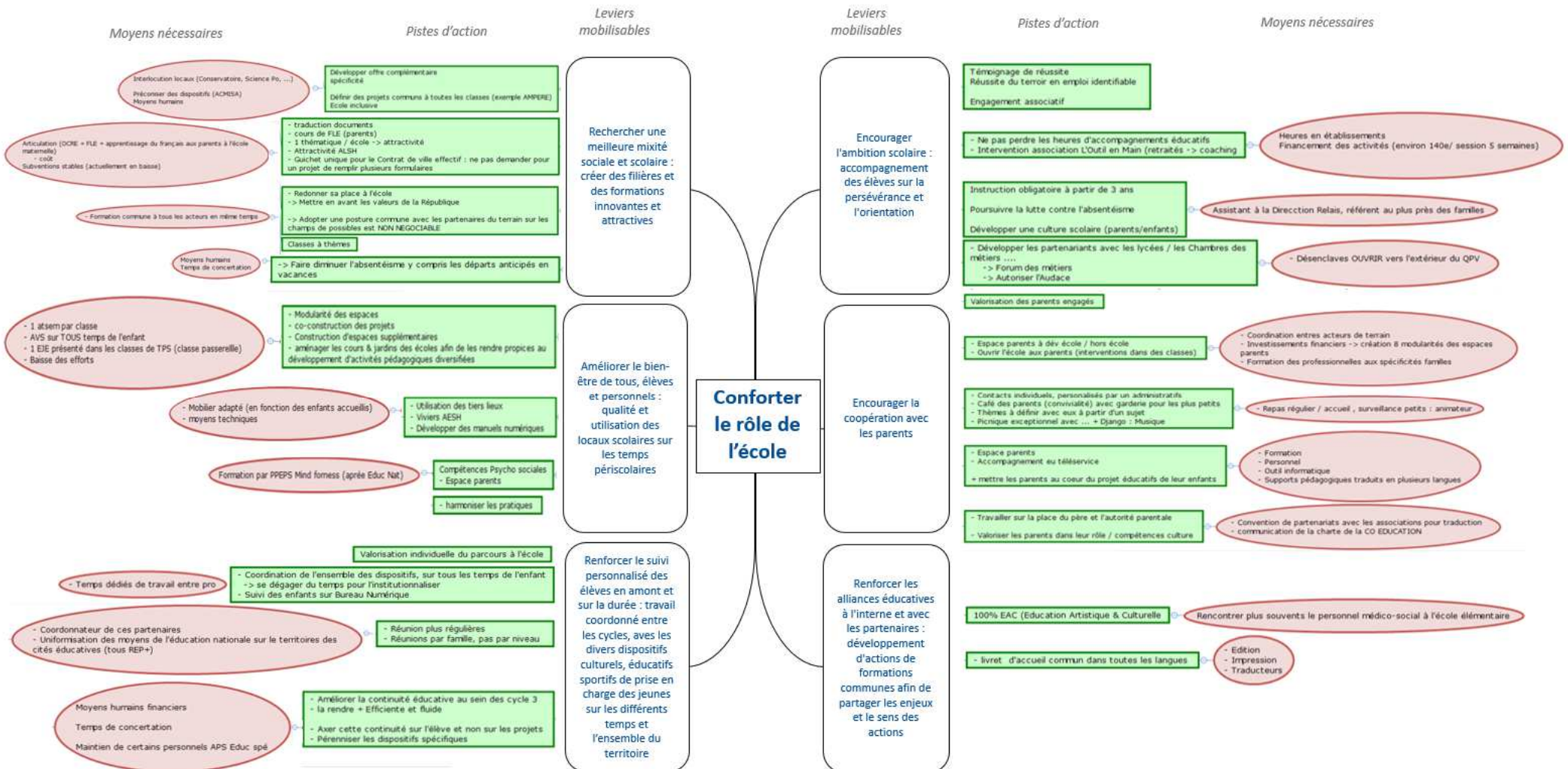
- un Comité de pilotage « Cité éducative » (Education Nationale, Eurométropole-Ville, Préfecture, Conseil départemental, Caisse d'Allocations Familiales)
- une équipe projet dédiée
- 2 Comités de pilotage en territoire (Neuhof-Meinau et Elsau) qui réunissent autour du principal de collège chef de file, les co-pilotes (délégué-es du Préfet, et les Directions de Territoire)

Un temps de travail collectif avec les acteurs pour

- mobiliser les acteurs institutionnels
 - réaffirmer des enjeux communs et propres à chacun des territoires en lien avec les objectifs fixés par le cadre de référence national
 - identifier des premières pistes d'actions
- > séminaire du 18 juin
- > dépôt du dossier de candidature

Illustration de la synthèse d'atelier menée avec les professionnels des principales administrations sous forme de schéma heuristique

Exemple de l'objectif 1 – conforter le rôle de l'école



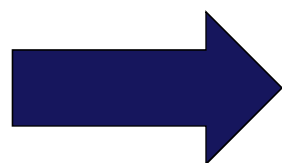
Vers la définition d'un plan d'actions

Une organisation de travail territorialisée :

- les Comités de pilotage en territoire (Neuhof-Meinau et Elsau) proposent :

Des temps de travail sur chacun des territoires pour :

- Affiner les pistes d'actions et définir une feuille de route concrète
- Prioriser les actions dans le temps et budgétiser le projet proposé
- Définir les indicateurs d'évaluation du projet territorial
- Définir les modalités d'association des représentants des parents et des enfants, du tissu associatif, des entreprises



Validation du plan d'actions par le COPIL
« cité éducative »

Les points de vigilance :

- l'articulation avec le droit commun
- une gouvernance partagée à tous les niveaux
- l'implication de l'ensemble des parties prenantes (associations, parents d'élèves, élèves, conseils citoyens...)